

Communiqué de presse

Mardi 7 septembre 2021, les autorités communales du Mont-sur-Lausanne ont organisé une rencontre destinée aux propriétaires forestiers et riverains directs du ruisseau de la Valleyre. Le but de cette séance d'information était de répondre aux questions que pouvait susciter l'entretien et la sécurisation des boisés bordant le cours d'eau prévus cet automne, ainsi que de les informer sur leur obligation d'arracher les plantes invasives sur leur parcelle privée.

Conscientes de la sensibilité de la population pour les interventions forestières en zone urbaine, les autorités présentes – Mme Muller Ahtari, syndique du Mont-sur-Lausanne, M. Descloux, Municipal du dicastère *Patrimoine & transition énergétique et numérique*, M. Somsky, Municipal du dicastère *Education, culture et environnement*, Mme Bovey, Déléguée à l'environnement, M. Kazemi, Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement à la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DGE-DIRNA) et M. Crisinel, Garde-forestier du triage Mèbre-Talent – ont répondu aux inquiétudes des riverains face au futur abattage de 61 arbres.

Lors de cette rencontre qui s'est tenue au cœur du vallon de la Valleyre, la Commune a rappelé qu'elle a la charge d'entretenir ses parcelles forestières, mais qu'elle ne peut le faire sans l'aval de l'inspection cantonale des forêts. L'espace cours d'eau doit être entretenu de façon à maintenir à un niveau constant la protection contre les crues, en particulier en ce qui concerne la capacité d'écoulement et la protection contre les glissements de terrain.

Avec notamment le dépérissement des frênes et le vieillissement des arbres en place, processus accéléré ces dix dernières années par les variations importantes du climat, les berges de la Valleyre ne remplissent plus ce rôle. Les autorités compétentes ont donc procédé au marquage des arbres à abattre pour éviter des déracinements et une érosion supplémentaire. La lumière engendrée favorisant le développement naturel de nouvelles pousses, la replantation d'éventuels arbres sera étudiée dans un deuxième temps.

Quant au bois généré par ces abattages ponctuels et planifiés, il permet à la Commune de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. « Ce n'est qu'une mesure durable parmi d'autres, mais les forêts montaines permettent de chauffer les quatre bâtiments du collège du Mottier, deux bâtiments du centre sportif (dont une piscine), ainsi que l'église et ses annexes », explique M. Descloux, Municipal du dicastère *Patrimoine & transition énergétique et numérique*.

Le vallon de la Valleyre et ses différentes zones

À la grande satisfaction des autorités communales, en plus des propriétaires et riverains invités à cette séance d'information, plus de 60 citoyen-ne-s ont répondu présent et se sont mobilisé-e-s pour faire entendre leur voix. En effet, deux autres interventions forestières liées au plan de quartier de la Valleyre – qui n'étaient pas l'objet premier de cette rencontre – cristallisent de nombreuses peurs, parfois légitimes, et ont suscité de vifs débats ce mardi.

Issus d'un vaste remaniement parcellaire, le plan de quartier de la Valleyre a été voté par le Conseil communal il y a près de 15 ans. Propriétés du Syndicat des améliorations foncières (SAF), ces zones ne sont donc pas sous gestion communale et ne font pas partie de l'intervention forestière qui aura lieu cet automne. D'autre part, aucune autorisation de coupe n'a été délivrée à ce jour.

Ce secteur à bâtir fait l'objet d'un suivi attentif des nouvelles autorités communales afin d'offrir aux Montain-e-s un cadre de vie durable, de qualité et ouvert à tous. Des directives urbanistiques ont notamment été élaborées par la Commune afin de guider les promoteurs et leurs mandataires en amont de la conceptualisation des projets.

Si des décisions politiques ont été prises il y a près de deux décennies, la nouvelle Municipalité est consciente que le contexte et les sensibilités ont évolué. Les citoyen-ne-s ont ainsi été assuré-e-s que des discussions et des négociations se poursuivent avec le SAF afin que leurs voix et leurs revendications soient entendues.

Le Mont-sur-Lausanne, le 8 septembre 2021



Au Mont-sur-Lausanne, propriétaires et riverains directs du ruisseau de la Valleyre se sont réunis, à l'appel des autorités communales, pour une séance d'information sur les prochaines interventions forestières prévues à la Valleyre.

Contacts

Mme Laurence Muller Ahtari, Syndique
021 651 91 80, syndique@lemontsurlausanne.ch

M. Yves Kazemi, Inspecteur cantonal des forêts
021 557 15 93, yves.kazemi@vd.ch

M. Jean-Philippe Crisinel, Garde forestier du triage Mèbre-Talent
021 882 13 61, jean-philippe.crisinel@vd.ch
